



Votre santé,
notre combat.

Communiqué de presse

Le CNPS met en garde contre l'implantation de logiciels externes dans les postes de travail des professionnels de santé

Le 10 mars 2016

Les données de santé contenues dans les logiciels métiers des professionnels de santé libéraux, sont des données sensibles et les professionnels de santé, tenus au secret professionnel, se doivent de garantir leur confidentialité aux patients. Certains opérateurs sont aujourd'hui tentés d'y adjoindre des « logiciels », sous prétexte d'automatiser certains flux, à l'occasion par exemple du tiers payant.

Le CNPS recommande aux Libéraux de Santé d'exercer la plus grande vigilance et de refuser l'implantation de tout dispositif dans leurs logiciels métiers permettant à des tiers d'accéder à leur poste de travail. Les technologies actuelles permettent, lorsque des échanges de données sont nécessaires, d'utiliser des protocoles normés, définis entre les acteurs, et interfacés à l'extérieur des ordinateurs des professionnels de santé.

Le CNPS, qui fédère la quasi-totalité des syndicats de Libéraux de santé (32 organisations représentatives) et représente près de 400 000 professionnels, estime qu'il est du devoir des professionnels de santé d'assurer la sécurité informatique de leurs outils de travail et qu'il est donc indispensable que les solutions techniques soient mises en œuvre après concertation avec les principaux intéressés. On peut d'ailleurs noter qu'aucun opérateur ne permettrait l'implantation d'un programme proposé par un professionnel de santé dans son propre système informatique.

Le CNPS est favorable au développement de solutions logicielles respectueuses de l'indépendance des professionnels de santé libéraux, dans l'intérêt des patients.

Contacts presse : Catherine MOJAÍSKY (06 08 28 94 85) et Luc DUQUESNEL (06 85 66 67 19), Secrétaires Généraux du CNPS

A propos du CNPS

Le Centre National des professions de Santé (CNPS) fédère la quasi-totalité des syndicats de professionnels de santé libéraux (32 organisations représentatives) et représente près de 400 000 professionnels. En savoir plus : www.cnps.fr